

Publié le 11/09/2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Ouezy, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Christian CALLEJAS, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOUREZ), Jean-Christophe CARON, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Angélique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Adrien LECERF (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY (pouvoir à Florence GUERIN), Michel LAINE (pouvoir à Nathaly MONROCQ), David BOUDET (pouvoir à Guillaume LECOEUR), Emily ROMEIN, Céline FOUREZ, Patricia LECOMTE, Régis CROTEAU (pouvoir à Olivier GUILLEMETTE), Marie-Pierre JEANNE

Absents non-excusés : Richard MARTIN, Cédric GABRIEL, Yves LEBOURGEOIS

Secrétaire de séance : Christian CALLEJAS

Date de convocation :
21.08.2026
Date d'affichage
21.08.2026

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 34
Titulaires 32
Suppléants 2
Pouvoirs 5

Votants 39

Quorum 23

Délibération n° 2026/112

Objet : SERVICE AU PUBLIC ET RESSOURCES - Renouvellement de la convention ISG (2027-2029)

Par convention signée le 20 octobre 2023, l'État, la Gendarmerie nationale, le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Caen, le Département du Calvados, la CAF, les communautés de communes Cingal-Suisse Normande, Pays de Falaise et Val ès dunes, ainsi que le CIDFF du Calvados ont mis en place un dispositif d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG).

Ce dispositif vise à assurer un accompagnement social des personnes en situation de détresse, notamment des victimes de violences intrafamiliales, en complément de la prise en charge judiciaire. L'ISG, rattaché au CIDFF et affecté à la Maison de Protection des Familles du Calvados, assure des missions d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement vers les services compétents.

Au cours de la dernière année, l'intervenant social a accompagné 513 personnes sur le territoire de la compagnie de gendarmerie de Falaise, dont 102 sur le secteur de la brigade de Moul-Chicheboville.

Les partenaires souhaitent reconduire ce dispositif par la signature d'une nouvelle convention pour la période 2027-2029. Lors d'une réunion des présidents d'EPCI organisée le 24 août 2026, il a été proposé de compléter l'article 6 relatif au suivi de l'activité afin que les communautés de communes bénéficient d'un bilan semestriel détaillant l'activité du dispositif sur leur territoire, notamment par commune d'origine des victimes, dans le respect de l'anonymat des personnes accompagnées.

La participation financière de la Communauté de communes Valès dunes à ce dispositif est fixée à 5 867 € par an, soit 17 601 € sur les trois années de convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Valide le principe de reconduction de la convention, telle qu'annexée avec annotation mentionnée ci-dessus, dont la participation financière s'élève à 5867 € par an pendant 3 ans (2027 à 2029) et confirme l'engagement de Valès dunes à soutenir les personnes victimes de violences intra-familiales dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire » ;

↳ Autorise le Président à signer tous documents afférents à cette subvention.

Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr